

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

SIAEP SUD CHARENTE

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

1 source : La Grand Font
Captage autorisé

Traitement de l'eau :

Achat d'eau au Grand Cognac :
Vous êtes alimentés par la station de traitement située sur la commune de Criteuil la Magdeleine
Depuis décembre 2018, le Grand Cognac bénéficie d'une dérogation préfectorale, pour une durée de 3 ans, délai durant lequel le retour au respect de la limite de qualité pour les paramètres pesticides est exigé.

Communes de l'unité de distribution : 6292 habitants

BAIGNES SAINTE RADEGONDE
BARRET
BORS DE BAIGNES
CHANTILLAC
GUIMPS
LACHAISE
LAGARDE SUR LE NE
MONTMERAC
REIGNAC
TATRE (Le)
TOUVERAC

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

SIAEP SUD CHARENTE

UNITÉ DE DISTRIBUTION : GRAND FONT

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux
Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 23,6 °F
Eau moyennement dure

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l
Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**
Teneur maximale= 0,17 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50 mg/l
Conforme.
Teneur moyenne= 16,6 mg/l et Teneur maximale = 17,6 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total
Non conformité en **atrazine déséthyl désopropyl** mais la teneur maximale (0,30 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)
Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses.

TURBIDITE

Référence de qualité : ≤ 2 NFU
conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.
Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019